

3AC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 500 000 Euros
66 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
RCS PARIS 539 265 082

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Troisième résolution - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 711 152,45 Euros, de la façon suivante :

. à la réserve légale	19 685,60 Euros
. à titre de dividendes aux associés	450 038,40 Euros
Soit 7,77 Euros pour chacune des 57 920 parts composant le capital	
. le solde au poste "autres réserves"	<u>241 428,45 Euros</u>
Total égal au bénéfice constaté	711 152,45 Euros

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus sont assujettis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 Quater, I-1 du Code Général des Impôts.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à être dispensés du paiement du PFNL si le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune ; étant précisé que le revenu fiscal de référence est celui de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus distribués.

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de lui avoir rappelé qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices le dividende suivant :

Exercice 2019	500 000,00 Euros
Exercice 2020	243 264,00 Euros
Exercice 2021	450 038,40 Euros

POUR EXTRAIT
LA GERANCE



3AC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 500 000 Euros
66 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
RCS PARIS 539 265 082

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Troisième résolution - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 711 152,45 Euros, de la façon suivante :

. à la réserve légale	19 685,60 Euros
. à titre de dividendes aux associés	450 038,40 Euros
Soit 7,77 Euros pour chacune des 57 920 parts composant le capital	
. le solde au poste "autres réserves"	<u>241 428,45 Euros</u>
Total égal au bénéfice constaté	711 152,45 Euros

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus sont assujettis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 Quater, I-1 du Code Général des Impôts.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à être dispensés du paiement du PFNL si le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune ; étant précisé que le revenu fiscal de référence est celui de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus distribués.

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de lui avoir rappelé qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices le dividende suivant :

Exercice 2019	500 000,00 Euros
Exercice 2020	243 264,00 Euros
Exercice 2021	450 038,40 Euros

Cette résolution est adoptée **A L'UNANIMITE**.

POUR EXTRAIT
LA GERANCE



- BILAN ACTIF -

Certifié conforme

3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	100 000		100 000	100 000
Constructions	472 812	97 948	374 864	386 407
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	112 950	17 718	95 232	86 948
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	5 837 040		5 837 040	6 048 792
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	58 034		58 034	123 034
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 580 836	115 666	6 465 170	6 745 181
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 172		2 172	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 200		7 200	14 400
Autres créances	159 286		159 286	32 074
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	1 414 501	41 089	1 373 412	1 667 903
Disponibilités	2 068 847		2 068 847	1 385 042
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	472		472	464
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 652 477	41 089	3 611 388	3 099 882
TOTAL ACTIF GENERAL	10 233 313	156 756	10 076 558	9 845 063
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :			58 034,00	
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 5792000)	5 792 000	5 792 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 040	35 040
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	559 514	536 397
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 655 124	2 655 124
Report à nouveau	200 664	211 463
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	711 152	462 357
Situation Nette	9 953 495	9 692 381
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 953 495	9 692 381
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 244	1 585
Emprunts et dettes financières divers (3)	7 714	7 643
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 181	13 033
Dettes fiscales et sociales	72 676	106 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 248	24 248
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	123 063	152 682
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	10 076 558	9 845 063
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	123 063,00	152 682,00
(3) Dont emprunts participatifs :	2 244,00	1 585,00

OUEST CONSEILS
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

- COMPTE DE RESULTAT -

3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	439 200		439 200	418 994
Chiffre d'affaires net	439 200		439 200	418 994
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 770	8 701
Autres produits			9	97
Total des produits d'exploitation I (1)			442 979	427 791
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			57 038	34 349
Impôts, taxes et versements assimilés			16 945	18 216
Salaires et traitements			242 639	231 472
Charges sociales			96 291	97 843
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			19 658	15 177
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotatons aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			4	5
Total des charges d'exploitations II (2)			432 575	397 062
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			10 405	30 730
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			981 118	431 040
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			24 500	5 400
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 500	20 262
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 007 118	456 702

- COMPTE DE RESULTAT -

3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	34 390	
Intérêts et charges assimilées (6)	1 719	208
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	269 811	9 679
Total des charges financières (VI)	305 920	9 887
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	701 198	446 815
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	711 602	477 544
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	450	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI	450	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-450	-35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		15 152
BENEFICE OU PERTE	711 152	462 357
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

3AC

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Conformément à la disposition du Code de Commerce art L 123-16-1 et du décret 2014-136 du 17 février 2014, les micro-entreprises dont 2 des 3 seuils ci-dessous ne sont pas atteints, peuvent bénéficier de l'exonération de présentation d'une annexe légale :

- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 700.000 €
- Bilan inférieur ou égal à 350.000 €
- Nombre de salariés inférieur ou égal à 10

La société 3AC entrant dans le champ d'application de cette mesure, elle n'a donc pas à produire d'annexe pour cet exercice.



SARL 3AC
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 792 000 Euros
66 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
RCS PARIS 539 265 082

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

À l'assemblée générale de la société A3C,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3AC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations. Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous ne sommes pas en mesure d'attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à VANNES, le 14 juin 2023

AXIALIS AUDIT

Représentée par Christian DOUYERE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de RENNES

- BILAN ACTIF -



3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	100 000		100 000	100 000
Constructions	472 812	97 948	374 864	386 407
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	112 950	17 718	95 232	86 948
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations	5 837 040		5 837 040	6 048 792
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	58 034		58 034	123 034
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 580 836	115 666	6 465 170	6 745 181
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 172		2 172	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 200		7 200	14 400
Autres créances	159 286		159 286	32 074
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	1 414 501	41 089	1 373 412	1 667 903
Disponibilités	2 068 847		2 068 847	1 385 042
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	472		472	464
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 652 477	41 089	3 611 388	3 099 882
TOTAL ACTIF GENERAL	10 233 313	156 756	10 076 558	9 845 063
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :			58 034,00	
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -



3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N+1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 5792000)	5 792 000	5 792 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 040	35 040
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	559 514	536 397
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 655 124	2 655 124
Report à nouveau	200 664	211 463
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	711 152	462 357
Situation Nette	9 953 495	9 692 381
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 953 495	9 692 381
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 244	1 585
Emprunts et dettes financières divers (3)	7 714	7 643
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 181	13 033
Dettes fiscales et sociales	72 676	106 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 248	24 248
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	123 063	152 682
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	10 076 558	9 845 063
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	123 063,00	152 682,00
(3) Dont emprunts participatifs :	2 244,00	1 585,00

- COMPTE DE RESULTAT -



3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services				
	439 200		439 200	418 994
Chiffre d'affaires net	439 200		439 200	418 994
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 770	8 701
Autres produits			9	97
Total des produits d'exploitation I (1)			442 979	427 791
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			57 038	34 349
Impôts, taxes et versements assimilés			16 945	18 216
Salaires et traitements			242 639	231 472
Charges sociales			96 291	97 843
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			19 658	15 177
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			4	5
Total des charges d'exploitations II (2)			432 575	397 062
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			10 405	30 730
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			981 118	431 040
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			24 500	5 400
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 500	20 262
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 007 118	456 702

- COMPTE DE RESULTAT -



3AC

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	34 390	
Intérêts et charges assimilées (6)	1 719	208
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	269 811	9 679
Total des charges financières (VI)	305 920	9 887
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	701 198	446 815
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	711 602	477 544
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels V		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	450	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VI	450	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-450	-35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		15 152
BENEFICE OU PERTE	711 152	462 357
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

3AC

**Annexe des Comptes
de l'exercice clos
le 31/12/2022**



Conformément à la disposition du Code de Commerce art L 123-16-1 et du décret 2014-136 du 17 février 2014, les micro-entreprises dont 2 des 3 seuils ci-dessous ne sont pas atteints, peuvent bénéficier de l'exonération de présentation d'une annexe légale :

- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 700.000 €
- Bilan inférieur ou égal à 350.000 €
- Nombre de salariés inférieur ou égal à 10

La société 3AC entrant dans le champ d'application de cette mesure, elle n'a donc pas à produire d'annexe pour cet exercice.